

Renouvellement du GIS ADIREM

**Commission de la recherche du conseil académique
du 16 octobre 2025
Délibération 2025/10/CR-052**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université de Toulouse et notamment l'article 26 ;

Après en avoir délibéré les membres de la commission de la recherche approuvent la participation de l'Université de Toulouse au renouvellement du GIS (groupement d'intérêt scientifique) ADIREM (Assemblée des directeurs d'instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques) pour une durée de 5 ans à partir du 1^{er} janvier 2026.

Toulouse, le 21 octobre 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse,

**par délégation,
Le Vice-Président Recherche**




Matthieu Arlat

Nombre de membres : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 31

Nombre de voix favorables : 31
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0